

COMMUNE DE TREY  
Municipalité

**Au Conseil Général  
de Trey**  
par son président,  
M. Roland Rossat

Rapport de la Municipalité  
sur les comptes et la gestion  
pour l'année 2016

Trey, le 15 mai 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Dans sa séance du 15 mai 2017, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2016, ainsi que son rapport de gestion; elle a l'avantage de vous les transmettre.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

## Généralités

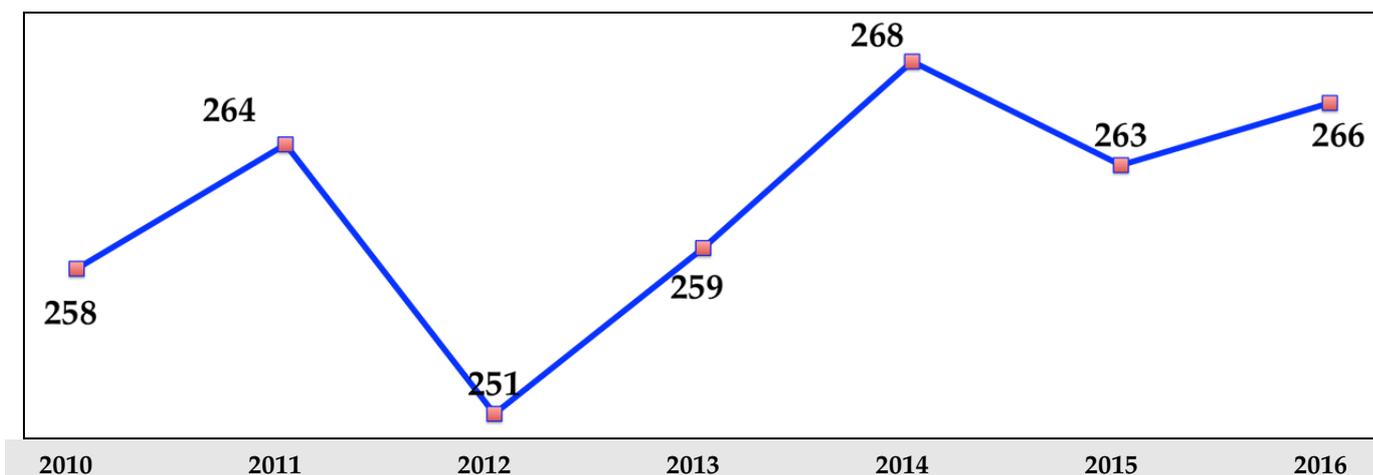
La Municipalité a tenu ses séances les lundis soir à 18h30, en principe une fois par semaine.

Elle a assisté à de nombreuses assemblées réunissant les communes sur les plans communal et cantonal et au sein des associations régionales.

Elle a déposé sur le bureau du Conseil Général le préavis relatif aux comptes 2015 et le rapport de gestion s'y rapportant, une demande de crédit pour la pré-étude de la révision du plan général d'affectation (rPGA), l'arrêté d'imposition 2017, une demande de crédit pour la révision du plan général d'affectation (rPGA), le préavis du budget de l'année 2017, la fixation du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021 et une demande de crédit pour la révision du Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE).

Au 31 décembre 2016, la population de notre Commune se chiffrait à 266 habitants; 243 Suisses et 23 étrangers résidaient à cette date-là sur notre territoire.

La population de notre commune oscille entre 250 et 270 habitants : ceci est dû aux arrivées et aux départs dans les unités locatives existantes; ce phénomène de fluctuations ne se limite pas à la fin de l'année, mais est courant. Le graphique suivant fait état de la situation aux 31 décembre des dernières années :



## Résultats de l'exercice 2016

Le budget pour 2016 présenté par la Municipalité et adopté par le Conseil général le 14 décembre 2015 prévoyait un excédent de charges de CHF 34'543.— A la clôture de l'exercice de 2016, on note un

excédent de revenus de CHF 4'932.25 après avoir procédé à un amortissement extraordinaire de CHF 50'000.—.

## Comptes de fonctionnement de la Commune de Trey en 2016

	Charges	Revenus	Résultats
1. Administration générale	159'751.15	4'614.—	-155'137.15
2. Finances	159'934.03	818'911.01	658'976.98
3. Domaines et bâtiments	136'122.94	84'643.85	-51'479.09
4. Travaux	211'284.09	95 012.05	-116'272.04
5. Instruction publique	117'886.20	6'839.73	-111'046.47
6. Police	37'939.98	2'683.44	-35'256.54
7. Sécurité sociale	163'812.25	2'334.70	-161'477.55
8. Services industriels	55'400.79	32'024.90	-23 375.89
<b>Totaux</b>	<b>1'042'131.43</b>	<b>1'047'063.68</b>	<b>4'932.25</b>

L'excédent de revenus, qui se monte donc à CHF 4'932.25, va être porté en augmentation du capital (compte 9290).

## 1 Administration générale

Ce chapitre fait état de différences parfois significatives entre les montants budgétés et ceux qui ont été comptabilisés; citons en particulier :

- le compte 11.300, *Rétribution de la Municipalité* : CHF 10'398.86; il s'agit des vacances;
- le compte 11.301, *Traitement du personnel* : CHF 22'080.90;
- le compte 11.310.1, *Imprimés, fournitures de bureau* : CHF 4'161.30, dont CHF 711.90 pour l'impression des tous-ménages et autres brochures destinés à la population;
- le compte 11.311, *Achat mobilier et machines* : CHF 2'316.84 dont l'essentiel de ce montant a servi à acquérir des tablettes informatiques pour les membres de la Municipalité ;
- le compte 11.317, *Réceptions et manifestations* : CHF 8'283.05;
- le compte 11.318.3, *Permis de construire* présente deux types factures :
  - CHF 1'100.— : contrôle de projets de construction par un bureau technique;
  - CHF 3 213.— : étude de notre bureau d'urbanistes dans le cadre du projet Dumnica;
- le compte 11.318.5, *Honoraires et frais d'études* concerne essentiellement les études relatives aux dossiers Dumnica et à la révision du plan général d'affectation (PGA) :
  - honoraires du bureau d'études GEA Vallotton dans l'affaire Dumnica : CHF 20'833.20;
  - honoraires de Me Haldy, avocat, dans le cadre de l'affaire Dumnica : CHF 12'420.— ;
  - honoraires du bureau d'études GEA Vallotton dans le cadre des contrôles des dossiers de mise à l'enquête : CHF 10'626.40.

- révision du PGA : CHF 29'980 qui sont imputés au compte 9170.1, *Pré-étude révision PGA* (cf. préavis municipal *Demande de crédit pour la pré-étude de la révision du plan général d'affectation [rPGA]*, adopté par le Conseil général dans sa séance du 14 juin 2016).

Notons encore que la *ristourne versée au canton pour les transports publics* (compte 11.351.2) coûte CHF 7'802.25.

## 2 Finances

Aux recettes, nous relevons les points suivants dans les rubriques « impôts » et « taxes » :

- au chapitre des impôts sur les personnes physiques, les montants des rentrées fiscales des impôts sur le revenu et la fortune se distribuent ainsi :

Personnes physiques		Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016
Impôts :	sur le revenu	418'576.41	420'000.—	391'207.92
	sur la fortune	51'056.23	45'000.—	43'871.43
	<b>Total</b>	<b>469'632.64</b>	<b>465'000.—</b>	<b>435'079.35</b>

Principaux revenus d'impôts extraordinaires en 2016 :

Compte	Nature du produit	Différence par rapport au budget
21.400.1	Impôt sur le revenu (personnes physiques)	-28'792.08
21.400.2	Impôt sur la fortune (personnes physiques)	-1'128.57
21.400.3	Impôt à la source	14'916.76
21.401.1	Impôt sur le bénéfice net	<b>15'223.30</b>
21.404	Droits de mutations	<b>17'635.40</b>
21.441	Gains immobiliers	<b>32'020.90</b>
21.441.1	Impôt sur les frontaliers	19'264.25
	<b>Total</b>	<b>69'139.96</b>

- Les revenus liés aux transactions immobilières (en caractères gras dans le tableau précédent) se montent à **CHF 64'879.60**.

Les amortissements du patrimoine administratif de 2016 se répartissent comme suit :

Compte	Intitulé	Amortissement	Solde au 31.12
9141	STEP	4'000.—	27'518.30
9141.1	Service des eaux (potables)	6'379.25	0.00
9141.2	Réseau d'égouts	16'000.—	265'993.90
9141.5	Eclairage public	1'500.—	26'986.15
9141.7	Réfection de la route	52'000.—	945'238.57
9143.1	Bâtiment communal*	80'000.—	104'287.60
9144.1	Pré de Prin	7'000.—	44'131.85
	<b>Total :</b>	<b>166'879.25</b>	<b>1'414'156.37</b>

\*) Un amortissement extraordinaire de CHF 50'000.— a été effectué dans le compte 9143.1, *Bâtiment communal*.

Le montant des prêts hypothécaires se montait au 31 décembre à CHF 1'180'000.— (contre CHF 1'522'000.— au 31 décembre 2015); cela représente un endettement de CHF 4'436.10 par habitant au 31 décembre 2016. Ils se répartissent ainsi :

- hypothèques regroupées (cpte 9220.2) : CHF 370'000.— au 31.12.2015 : CHF 470'000.—
- hypothèques réfection route : (cpte 9220.3 à 7) CHF 810'000.— au 31.12.2015 : CHF 1'052'000.—  
Sous cette dernière rubrique, nous avons procédé au remboursement de l'hypothèque BCV n° 551.25.10 (compte n° 9220.5) : CHF 210'000.—.

Pour mémoire, rappelons que le plafond d'endettement a été fixé à CHF 2'200'000.— pour la législature en cours (2016-2021).

Durant l'exercice, nous avons payé les intérêts bancaires pour :

- les hypothèques regroupées (compte 9220.2) : CHF 7'679.40;
- les hypothèques réfection route (comptes 9220.3 à 9920.7) CHF 24'688.76.

Conformément au budget, nous avons reçu la somme nette de CHF 101'128.— du fonds de péréquation. Cependant, nous avons versé CHF 28'615.— pour rattrapage de l'année 2015.

Rappelons au passage que le fonds de péréquation, alimenté par les versements des communes vaudoises dans un « pot » commun, permet de diminuer quelque peu les disparités entre ces dernières.

Le compte 22.330, *Perte sur débiteur*, se monte à CHF 2'398.50 ; il s'agit de factures impayées par des personnes qui ont accumulé des retards dans leurs paiements malgré les rappels et mises en poursuites et qui sont parties sans laisser d'adresse ou à l'étranger.

La *Rétribution pour usage du sol* (0.7 centime par kWh), a rapporté CHF 7'329.90.

## 3 Domaines et bâtiments

### 31. Terrains

La Commune de Trey loue ses terrains agricoles pour la somme de CHF 23'070.85 par an (compte 31.423, *Location des terrains*).

Nous recevons une indemnité de CHF 3'911.— par année pour l'antenne de télécommunications qui a été érigée à proximité du stand de tir (compte 31.423.1, *Location antenne*).

### 32. Forêts

Nous avons adhéré au Groupement forestier Payerne-Avenches-Vully; les coûts, soit CHF 13'250.— (CHF 13'200.— au budget), correspondent à l'*entretien de nos forêts* (compte 32.314).

La facture des prestations du garde-forestier est prise en charge par le Groupement forestier.

### 35. Bâtiments communaux

#### Au bâtiment communal

- Dans le compte 351.312, *Electricité, chauffage*, le remplacement du brûleur de la chaudière à mazout a coûté CHF 4'482.—; cette opération a fait que le budget alloué à ce poste (CHF 15'000.—) a été dépassé de quelque CHF 3'000.— ; les autres factures concernent évidemment la consommation électrique (CHF 1'900.15) et l'achat de l'huile de chauffage (CHF 11'487.—);

- Compte 351.314, *Entretien* : le budget allouait une somme de CHF 10'000.—; nous avons dépensé CHF 4'985.55 pour honorer essentiellement des factures liées à l'entretien du bâtiment; citons entre autres :
  - entretien de l'adoucisseur d'eau, du chauffage, etc. : CHF 1'519.20;
  - entretien de l'antenne de réception de télévision : CHF 1'471.50.

L'ensemble des locations du bâtiment communal (1 x 4 1/2 pièces, 2 x 3 1/2 pièces, un loft et un studio, comptes 351.427.2 à 351.427.6) ont rapporté CHF 54'750.—; la location de la salle communale (compte 351.427.7) à des privés a amené CHF 404.— de recettes (CHF 1'000.— au budget).

Rappelons que l'amortissement administratif du bâtiment communal se monte à CHF 30'000.—. Cependant, un amortissement extraordinaire de CHF 50'000.— a été consenti.

Au **temple**, les charges atteignent CHF 2'719.06; elles concernent les dépenses courantes (électricité, entretien et assurances, comptes du chapitre 353). A noter que l'entretien et la réparation du système de sonneries des cloches ont coûté CHF 806.— (compte 353.314, *Entretien et frais du temple*).

Au **stand de tir**, l'entier des dépenses (CHF 176.80) concerne les primes d'assurances (compte 356.318.6, *Assurances*).

Quant au **hangar des pompiers** (à Trey), il rapporte CHF 900.— (compte 355.452, *Hangar pompiers, location*) contre CHF 245.85 de charges.

## 4 Travaux

### 43. Routes

L'essentiel des dépenses se résume dans les postes suivants :

- *Eclairage public, électricité* (compte 43.312) : CHF 2'617.95; notons au passage la diminution de la consommation électrique de CHF 1'756.75, qui s'explique certainement par le changement des têtes des réverbères, effectué durant l'été 2015 dans les rues latérales de nos deux villages;
- *Entretien éclairage public* (compte 43.314.2) : CHF 1'131.05; le budget prévoyait CHF 16'000.— pour un éventuel remplacement des têtes de réverbères qui n'a pas été opéré en 2015;
- *Déneigement* (compte 43.313.3) : CHF 5'068.25 contre CHF 5'304.55 en 2015;
- *Entretien du réseau routier* (compte 43.314.1) : CHF 7'046.55 (CHF 5'000.— au budget); deux factures composent l'essentiel des dépenses de ce poste :
  - réfection des routes des Deux-Riaux et des Bioleyres : CHF 3'682.30;
  - remplacement des regard à proximité du bois de Chavannes : CHF 2'364.15;
- *Canalisation* (compte 43.316) : CHF 726.25 (CHF 15'000.— au budget);

Deux amortissements administratifs ont été effectués via :

- le compte 43.331.1, *Amortissement éclairage public* : CHF 1'500.—;
- le compte 43.331.3, *Amortissement Route* : CHF 52'000.—.

### 44. Parcs, promenades, cimetière

L'entretien des espaces verts et du cimetière (comptes 44.301, *Traitement du personnel*) a coûté CHF 551.88 (CHF 1'000.— au budget). Quant aux CHF 12'838.90 imputés dans le compte 44.314.1,

*Entretien parcs - cimetière*, ils concernent les travaux liés à la désaffectation d'une partie du cimetière (budget : CHF 16'000.—).

#### 45. **Ordures ménagères et décharge**

Le montant lié aux *Frais de ramassage* (compte 45.318.8) est proche de ce qui avait été budgété : CHF 16'262.55 (CHF 17'000.— au budget).

L'élimination des produits carnés (rubrique 45.352, *Four d'incinération*), a coûté CHF 1'236.60; CHF 2'589.85 ont été facturés aux usagers (compte 45.435, *Rbt de privés*); dans ce dernier montant sont compris CHF 1'472.45 qui correspondent à des déchets carnés traités en 2015.

La *vente de sacs officiels* (compte 45.436.1), au greffe municipal, a « rapporté » CHF 1'006.— alors que ceux qui ont été achetés par le greffe ont coûté CHF 1'157.33 (compte 45.312, *Achat sacs officiels*).

La commune de Payerne nous a rétrocédé CHF 1'232.05 sur le décompte 2015 (compte 45.452.1, *Collecte des déchets : décompte année précédente*).

CHF 13'100.— ont été versés par les usagers de ce service dans le compte 45.436, *Participation taxe de base*.

#### 46. **Réseau d'égouts, d'épuration**

Au compte 461.314.1, l'*Entretien de la STEP* a coûté CHF 5'760.05; il s'agit essentiellement de la consommation d'eau (CHF 1'119.50) et des prestations du conseiller technique de l'exploitant, qui coûtent CHF 4'000.— par an (sans TVA).

Nous avons livré 260 m3 de boues à la STEP de Payerne qui s'est chargée de les déshydrater, de les transporter à la SAIDEF pour incinération; coût total de l'opération : CHF 11'556.55 (compte 461.318.8, *Déshydratation et incinération boues*); quant au transport de ces boues vers la STEP de Payerne, il a coûté CHF 3'492.70 (compte 461.318.4, *Transports des déchets*).

La Direction générale de l'environnement (DGE) nous facture CHF 1'200.— pour participation aux *frais d'analyses* mensuels (compte 461.318.5).

La Commune de Torny participe aux frais d'exploitation (compte 461.452, *Particip. commune de Middel*) à hauteur de CHF 34'359.75 sur la base de la population « raccordée » de Middel et de Torny-le-Petit (384 sur 632, soit 60.7 %); quant aux usagers de notre commune, ils ont payé CHF 25'716.— (compte 461.434.2, *Taxe d'expl. épuration*).

CHF 10'000.— ont été versés sur le compte 9280.465, *Réserve affectée épuration*; cette réserve se monte à CHF 53'000.—. Elle servira au remplacement d'installations électromécaniques dans le futur.

L'amortissement administratif se monte, quant à lui, à CHF 4'000.— (compte 461.331, *Amortissement*).

L'*entretien des égouts* (compte 462.314.1) a coûté CHF 749.25 (CHF 6'000.— au budget); ce montant est dû à des factures de maintenance (CHF 540.—) et d'un contrôle des installations électriques (CHF 209.25).

L'amortissement administratif (compte 462.331, *Amortissement*) se chiffre à CHF 16'000.—.

Enfin, la *taxe d'égouts* (compte 462.434.2), due par les usagers, se monte à CHF 16'648.40.

#### 47. **Cours d'eau et digues**

Ce chapitre ne fait état d'aucune écriture alors que CHF 2'000.— de charges avaient été budgétés.

## 5 Instruction et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 117'886.20 contre CHF 120'805.— en 2015 (comptes du chapitre 5). Sous la rubrique **Administration des écoles**, relevons :

- un nouveau compte est apparu dans la comptes 2016 : en effet, nous participons à hauteur de CHF 2'794.25 (budget : CHF 2'800.—) aux frais entraînés par la cantine scolaire (compte 50.352.2, *Parascolaire : cantine*);
- l'ASIPE a rétrocédé CHF 5'091.73 (compte 50.436, *ASIPE solde année précédente*);
- l'Association a versé CHF 1'748.— pour les jetons de présences de nos délégués dans ses différents Conseils (compte 50.452, *ASIPE Jetons*).

Quant à aux frais de culte, il s'élèvent à CHF 1'997.75 (chapitre 58, *Temples et cultes*).

## 6 Police

### 61. Corps de police

La Commune a honoré une facture de CHF 19'816.— en faveur des corps de police dans le cadre de la *Réforme policière* (compte 61.351) et a versé CHF 1'057.— au même destinataire pour rattrapage de l'année 2015. Ces montants sont établis sur la base de la péréquation intercommunale.

### 62. Contrôle des habitants

Dans ce chapitre, relevons que cet office a prélevé des émoluments pour un montant de CHF 704.— (compte 62.431, *Emoluments*) alors que le Service de la population (SPOP) a facturé CHF 495.30 (compte 62.309, *SPOP*) pour l'établissement des papiers (cartes d'identité, permis, etc.).

### 64. Service des inhumations

CHF 250.— ont été portés au débit du compte 64.314.5, **Service des inhumations**; ils correspondent au forfait annuel que nous versons à l'HIB pour le service de la chambre mortuaire.

### 65. Défense contre l'incendie

Une seule facture a été honorée : il s'agit de la participation de notre commune versée au SDIS de Broye-Vully (compte 65.352.1, *Participation SDIS Broye-Vully*), qui se monte à CHF 7'409.39.

Le SDIS de Broye-Vully nous a versé CHF 555.— de jetons de présences de nos délégués aux divers Conseils (compte 65.439, *Indemnités*) et CHF 1'121.44 en guise de rétrocession sur l'année 2015 (compte 65.452, *Rétrocession SDIS*).

### 66. Protection civile

Notre Commune a participé à hauteur de CHF 4'605.75 aux frais d'exploitation du centre régional (compte 66.352, *Participation ORPC Broye-Vully*). A l'issue de l'exercice 2015, CHF 207.— et CHF 96.— nous ont été rendus (compte 66.451, *PC : rétrocession du canton et compte 66.451, PC rétrocession association*).

## 7 Sécurité sociale

Le montant de la participation de la *Facture sociale* (compte 72.351) se monte à CHF 104'406.—. A cela s'ajoutent CHF 10'095.— qui représentent un rattrapage sur l'année précédente (compte 72.351.1, *Facture sociale, décompte de l'année précédente*).

Quant aux autres postes de ce chapitre, ils sont toujours aussi coûteux :

- AVASAD (compte 71.351) : CHF 24'030.—
- ARAJ/FAJE (compte 72.352) : CHF 18'557.90
- ARAJ/Cherpillod (compte 72.352.1) : CHF 6'255.85

Notons au passage qu'à la suite du décompte de l'année 2015, CHF 2'334.70 nous ont été ristournés par les associations régionales (compte 72.451.1, *Facture sociale, décompte de l'année précédente*).

## 8 Services industriels

Nous avons acheté quelque 22'807 m<sup>3</sup> d'eau à la Commune de Torny, pour un montant de CHF 34'210.90 (compte 81.312, *Achat d'eau*).

Quant à la vente d'eau, elle a rapporté CHF 27'774.90 (compte 81.435, *Vente d'eau*).

L'*entretien du réseau* (compte 81.314) a coûté CHF 4'536.85 alors que nous avons budgété CHF 20'000.— pour ce poste; citons les principales dépenses :

- raccords au collecteur public pour deux nouvelles constructions : CHF 2'114.50
- contrôles et réparations de conduites : CHF 1'819.70

Les amortissements ordinaires se montent à CHF 6'379.25 (81.331.1 *Amortissement*) et à CHF 7'000. (81.331.2 *Amortissement Pré de Prin*).

## Conclusions

La Municipalité espère avoir produit, par le présent rapport, une information claire pour une bonne compréhension de la gestion de la Commune. Elle profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'administration communale, tous les employés communaux et toutes les personnes qui œuvrent pour la bonne marche de notre Commune.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :  
Sylvie Seydoux